

**ARCHIVES DEPARTEMENTALES DE LA MEUSE**  
**DEMANDE DE DEVIS DE REPRODUCTION DE DOCUMENTS**

**AFFAIRE SUIVIE PAR :**

DEMANDEUR :

NOM : PRENOM :

Adresse :

Tél. : Mail :

**Type de reproduction**

- Photocopie       Numérisation

**Remise des reproductions au demandeur<sup>1</sup>**

- En salle de lecture  
 Par envoi électronique : OneDrive (penser à regarder dans les spam)  
 Envoi par la Poste

**A remplir par le demandeur**

Cotes des documents	Précisions : pages, folios, images...	Nombre de reproductions

**Devis :**

Nombre total d'images :

Photocopie	Numérisation	Retouche

**Total :      €**

Date et signature, mention "Bon pour accord"<sup>2</sup>

<sup>1</sup> Délai de réponse : 15 jours à compter de la date de réception de la présente demande aux AD Meuse.

<sup>2</sup> Joindre le règlement par chèque à l'ordre du "Trésor public" ou par virement en indiquant la référence suivante « facture Archives départementales ».

## **Tarifs de reproduction de documents conservés aux Archives départementales de la Meuse**

### **1 - Photocopies, impression** de documents ou d'images numériques préexistantes (prix par unité)

	Noir et blanc	Couleur
A4 papier ordinaire 80 à 120 g	0,15 €	1,00 €
A3 et B4 papier ordinaire 80 g	0,20 €	1,50 €

### **2 - Numérisation de documents** (prix par unité)

1) Numérisation		
Quantité	Tarif par image	Retouche par image
1 à 9	1.00 €	1.00 €
10 à 49	0.50 €	1.00 €
50 à 99	0.30 €	1.00 €
Plus de 100	0.20 €	1.00 €

### **Réutilisation des informations publiques contenues dans les documents d'archives aux Archives départementales de la Meuse**

Afin de favoriser l'ouverture des données publiques, le Département de la Meuse a adopté la licence ouverte de réutilisation d'informations publiques, qui figure au I 1° de l'article D. 323-2-1 du code des relations entre le public et l'administration (délibération de la commission permanente en date du 22 juin 2017).

La réutilisation des informations publiques est une utilisation à d'autres fins que celles de la mission de service public pour laquelle les documents ont été produits ou reçus. Elle est régie par le code des relations entre le public et l'administration (CRPA, articles L. 300-1 et suivants).

Ne sont réutilisables au sens du CRPA que les informations publiques contenues dans des documents librement communicables à tous et sur lesquels des tiers ne détiennent pas de droits de propriété intellectuelle. En cas de présence de droits de propriété intellectuelle détenus par des tiers, le réutilisateur doit obtenir les autorisations nécessaires auprès des auteurs ou de leurs ayants-droit. Sans ces autorisations, la personne qui a obtenu la copie d'un document sur lequel un tiers détient des droits de propriété intellectuelle ne peut en faire que les usages prévus à l'article L. 122-5 de code de la propriété intellectuelle.

La réutilisation des informations comportant des données à caractère personnel est soumise au respect du cadre légal de la protection des données à caractère personnel. Le Département de la Meuse ne peut être tenu pour responsable du non-respect de ce cadre légal par le réutilisateur.

Dans ses publications, produits et services, le réutilisateur est tenu d'indiquer la source de l'information (sous la forme : **Archives départementales de la Meuse, cote du document original**).

Le non-respect des règles de réutilisation expose le réutilisateur aux sanctions prévues à l'article L. 326-1 du CRPA et, en cas de non-respect des règles relatives à la réutilisation de données à caractère personnel, aux articles 45 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

A Bar-le-Duc, le 15 octobre 2024, Le directeur des Archives départementales de la Meuse, Rachel FROISSARD.

## **Utilisation de vos données personnelles**

Le Département de la Meuse responsable du traitement des données contenues dans ce formulaire, vous informe que le traitement n'est licite que dans la mesure où il est nécessaire à l'exécution d'un contrat pour le ou les finalités spécifiées dans le présent document, conformément au b) de l'article 6 du règlement général sur la protection des données (RGPD).

Les données recueillies sont nécessaires au traitement de la demande de reproduction de document et l'envoi des fichiers images ou impression papier.

Elles sont destinées exclusivement :

- Au service des Archives départementales et à la direction à laquelle il est rattaché
- Au service en charge des finances du Département de la Meuse
- A la paierie départementale
- Aux instances chargées du contrôle financier

En aucun cas elles ne seront rendues accessibles à des tiers sans votre accord exprès le cas échéant.

Ces données sont conservées pendant 10 ans.

## **Vos droits**

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 (dite « Informatique et Libertés ») modifiée ainsi qu'aux dispositions du Règlement UE 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données) « RGPD », **vous bénéficiez** d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des informations vous concernant ; du droit à la limitation d'un traitement vous concernant et du droit, pour motifs légitimes de vous opposer à ce que vos données fassent l'objet d'un traitement.

## **Pour aller plus loin**

Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL), si vous estimatez que vos droits ne sont pas respectés ou que le traitement de vos données à caractère personnel n'est pas conforme à la réglementation en vigueur.

Si vous souhaitez plus d'informations sur la protection des données personnelles et vos droits en la matière, vous pouvez consulter le site de la CNIL : <https://www.cnil.fr/>

Pour toute demande d'exercice de droit ou pour toute question relative au traitement de vos données personnelles, vous devez vous adressez au Conseil Départemental de la Meuse :

- en utilisant le téléservice dédié disponible sur le site du Département de la Meuse, « Contacter le délégué à la protection des données »
- en vous adressant par courrier à : Département de la Meuse, à l'attention du Délégué à la Protection des données personnelles – CS 50514 – 55012 Bar le Duc.

Un justificatif d'identité sera requis pour toute demande d'exercice de droit.

**J'ai lu et accepté les conditions ci-dessus**